

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MARIA-CHAPDELAINE  
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY**

## **AVIS PUBLIC**

Est par les présentes donné par la soussignée, Karine Ouellet, directrice générale / greffière-trésorière de la susdite municipalité,

Lors de la séance spéciale du conseil, le lundi, 13 juillet 2026, le conseil municipal de saint-eugène-d'argentenay a adopté le règlement no°191-2026 ayant pour objet de décréter une dépense de 891 125\$ et un emprunt de 241 125\$ pour des travaux de remplacement de conduites sur le réseau d'eau potable.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures habituelles d'ouverture, au 493, Principale, à St-Eugène-d'Argentenay.

DONNÉ à Saint-Eugène-d'Argentenay, ce 14<sup>ième</sup> jour du mois de juillet 2026.



Karine Ouellet  
Directrice générale / greffière-trésorière

---